

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Égalité - Fraternité

DÉCISION DU MAIRE

Commune de Louvres N° 24 - 20

DÉPARTEMENT

VAL D'OISE

CANTON

GOUSSAINVILLE

COMMUNE

LOUVRES

OBJET: SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE Α DISPOSITION DE L'ESPACE CULTUREL BERNARD DAGUE A VISITING PRODUCTION

Le Maire de Louvres,

Vu les articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 23015 du Conseil Municipal en date du 13 mars 2023, donnant à Monsieur le Maire délégation de prendre des décisions en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que VISITING PRODUCTION, dont le siège social est situé 25 rue de Ponthieu - 75008 PARIS, a sollicité le concours de l'espace culturel Bernard Dague pour assurer le montage de la pièce « Monsieur Madame DIEU » du 15 au 20 avril 2024 inclus,

DÉCIDE

ARTICLE 1:

De consentir la mise à disposition à titre gracieux de l'espace culturel Bernard Dague à VISITING PRODUCTION du lundi 15 au samedi 20 avril 2024 inclus de 11 h à 20 h. Cependant, la production prendra en charge les frais liés à la présence d'un régisseur durant toute la période de la résidence, soit 2 206 euros.

ARTICLE 2:

De signer ladite convention.

ARTICLE 3:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30 322-95027 Cergy-Pontoise Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication pour le recours des tiers, de sa notification pour le recours de l'intéressée.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

À Louvres, le

1 O AVR. 2024

Le Maire **Eddy THOREAU**

Le Maire soussigné, atteste que le présent acte a été reçu en Sous-Préfecture le 10004/24 Accusé de réception en préfecture 095-219503513-20240410-24-20-Al Date de réception préfecture : 10/04/2024 a été publié le Josok 124